



UNSA/FASMI, FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR



## **IJAT : L'UNSA Police reçu par le ministre de l'Intérieur**

**Jeudi 27 juillet 2017, une délégation UNSA Police, composée de Philippe Capon, Secrétaire Général, David Michaux, Secrétaire National CRS et Thierry Clair, Secrétaire National Province DOM COM, a été reçue en audience par Monsieur Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur. Au cours de cette audience, un point important de l'ordre du jour a concerné les CRS, en lien avec notre opposition au projet de révision des règles de l'IJAT.**

Après avoir développé nos arguments techniques et insisté sur la nécessaire pérennisation des nageurs sauveteurs CRS, **un cahier revendicatif décrivant les mauvaises conditions de travail, le suremploi et l'hébergement des CRS, a été transmis au ministre.**

Nous lui avons réaffirmé nos revendications :

- ➔ Refus de voir l'IJAT sur nos fiches de paye,
- ➔ Refus de voir les délais de paiement de l'IJAT rallongés de façon excessive et intolérable...

Le ministre nous a répondu que ses services travaillent sur la problématique de l'IJAT, sur la fiche de paie et sur la réduction de délai de paiement.

Le ministre a bien pris note de nos légitimes revendications, et lui avons fait savoir que nous resterons extrêmement vigilants...

Nous avons demandé au ministre de s'inspirer des pratiques indemnitaires appliquées chez les pompiers, prévues à l'article 11 de la loi 96-370, qui stipule : **« ces indemnités ne sont assujetties à aucun impôt ni soumises aux prélèvements prévus par la législation sociale. Elles sont insaisissables. »**

Nous vous tiendrons informés des propositions du ministère en la matière...

**« L'UNSA Police, seule organisation à avoir posé la question essentielle : Quel but poursuit l'administration en voulant inscrire l'IJAT sur nos fiches de paye ? »**

*David Michaux  
Secrétaire National CRS*

# **UNSA Police, le langage de vérité !**